



Directives de sécurité en cas d'incendie

Observez les présentes directives pour assurer la sécurité en cas d'incendie à votre domicile

Consignes générales sur la sécurité de votre domicile

- Gardez tous matériaux inflammables éloignés de sources de chaleur
- Ne laissez pas les objets divers s'accumuler dans votre maison (grenier, sous-sol, garage, etc.)
- Gardez les chauffeuses individuelles à l'écart de tout ce qui peut brûler
- Ne laissez jamais une chandelle allumée sans surveillance
- Allez fumer en dehors de la maison
- Gardez les briquets et les allumettes loin des enfants
- Le gaz carbonique est un tueur silencieux; installez un détecteur de gaz carbonique près des zones où les gens se retirent pour dormir

Consignes de sécurité pour la cuisine

- Lorsque vous cuisinez restez dans la cuisine
- Gardez une zone de 1 m (3 pi) interdite aux enfants autour de la cuisinière à tout moment quand vous cuisinez
- Assurez-vous que tout ce qui pourrait brûler est à une distance sécuritaire de la cuisinière (par ex., les serviettes pour essuyer, des ustensiles en plastique)
- Lorsque vous cuisinez assurez-vous de porter des vêtements avec des manches qui peuvent être retroussées
- Toujours garder les poignées ou manches des casseroles ou des pots tournées vers l'intérieur lorsque vous utilisez la cuisinière
- Si un feu se déclare sur le dessus de votre cuisinière, NE JAMAIS verser de l'eau sur un feu dû à l'huile ou la graisse; placez un couvercle sur la casserole ou le pot et éteignez la cuisinière

Détecteur de fumée et détecteurs de gaz carbonique

- Installez et assurez le maintien opérationnel d'un détecteur de fumée à chaque étage de votre domicile et à l'extérieur de toutes les zones où les gens se retirent pour dormir—c'est obligatoire en vertu de la loi
- En vertu de la loi, l'installation de détecteurs de gaz carbonique est obligatoire près de toutes les zones où les gens se retirent pour dormir dans tous les domiciles résidentiels
- Si vous louez votre domicile, il incombe à la fois au locataire et au propriétaire de s'assurer que tous les détecteurs de fumée et de gaz carbonique sont bien installés et qu'ils fonctionnent correctement
- Remplacez les piles des détecteurs de fumée et de gaz carbonique au moins une fois par an
- Testez les détecteurs de fumée une fois par mois en utilisant le bouton de "test"
- Remplacez les détecteurs de fumée s'ils ont plus de dix ans



Plan d'issues de secours en cas d'incendie

- Dessiner un plan de chaque plancher de votre maison
- Identifier deux issues de secours pour chaque pièce
- Choisissez un point de rencontre des membres de la famille en dehors de votre domicile et appelez 9-1-1
- Avant de sortir d'une pièce, ouvrez la porte lentement afin de vous assurer qu'il n'y a pas de feu ni fumée de l'autre côté de la porte
- Entraînez-vous à utiliser les sorties de secours d'urgence en cas d'incendie avec toute votre famille

Ressources

Ministère des services de sécurité communautaire et des services correctionnels

www.ofm.gov.on.ca

Département des sapeurs-pompiers de Halton Hills/Halton Hills Fire Department

www.haltonhills.ca/fire

Département des sapeurs-pompiers de Burlington/Burlington Fire Department

www.burlington.ca/fire

Département des sapeurs-pompiers de la ville de Milton /Town of Milton Fire Department

www.miltonfire.ca

Département des sapeurs-pompiers de Oakville/Oakville Fire Department

www.oakville.ca/residents/fire-department.html

En partenariat avec les départements de sapeurs-pompiers de Burlington, Halton Hills, Milton et Oakville, la Société d'aide à l'enfance de Halton s'est engagée à faire la promotion de la sécurité relative aux incendies et à améliorer la prise de conscience des familles de la région de Halton.

«Les incendies domestiques sont la cause principale des décès involontaires pour ce qui est des jeunes et des enfants» (Chen, Bridgman-Acker, Edwards et Lauwers, 2009)

«Les statistiques indiquent que les incendies tuent, en moyenne, huit personnes chaque semaine au Canada, les incendies domiciliaires comptant pour 73 % de ces fatalités» (Prévention des incendies Canada/Fire Prevention Canada)

Si vous avez besoin d'aide au sujet de votre détecteur de fumée ou de gaz carbonique, parlez-en avec votre travailleur social et il sera peut-être en mesure de vous aider à ce sujet.

Pour plus de renseignements, contactez votre département de sapeurs-pompiers local ou visitez le site Web Safe at Home www.safeathome.ca

